

Liste du financement accordé par le Fonds de recherche du Québec - Santé, 2018-2019

Description du jeu de données

<u>Colonne</u>	<u>Définition</u>
Fonds gestion	Acronyme du Fonds de recherche du Québec sous l'égide duquel le programme est géré et le financement est octroyé. FRQNT : Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies FRQS : Fonds de recherche du Québec - Santé FRQSC : Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Cofinancement	Permet d'identifier les octrois qui sont financés conjointement par tous les Fonds de recherche ou par deux d'entre eux. Les valeurs possibles sont : Programme 3 Fonds : désigne un financement octroyé via un programme intersectoriel ou interfonds s'adressant à tous les secteurs. Dossier 3 Fonds : désigne un octroi financé conjointement par les trois Fonds. Cofinancé FRQ__ : désigne un octroi financé conjointement avec le Fonds indiqué. (vide) : désigne un octroi financé seulement par le Fonds gestionnaire.
Année financière	Période annuelle d'octroi. L'année financière des Fonds de recherche du Québec va du 1er avril au 31 mars.
Début financement	Première année financière pour laquelle le financement a été accordé. On la désigne aussi comme l'année de concours.
Titulaire	Personne à qui est octroyé le financement. Il s'agit de la personne soutenue ou de celle assumant la responsabilité administrative du dossier financé.
Dossier	Numéro attribué à la demande et identifiant le dossier de financement.
Établissement	Nom de l'établissement qui gère la subvention ou, dans le cas d'une bourse, d'un prix ou d'un financement personnel, nom de l'établissement auquel est rattachée la personne titulaire.
Pays établissement	Pays de l'établissement.
Province établissement	Province ou état de l'établissement (si Canada ou États-Unis).
Catégorie de financement	Catégorisation du financement selon sa nature.
Programme	Nom désignant une mesure d'aide financière ou un groupe de mesures d'aide financière dont les objectifs, les règles et les modalités sont similaires. Il arrive que le « Programme » et le « Programme - volet » soient identiques s'ils désignent une seule mesure sans subdivision.
Code programme	Code unique et permanent identifiant le programme. Alors que le nom du programme peut être modifié, le code reste toujours le même.
Programme - volet	Nom de la mesure d'aide financière caractérisée par des objectifs, des règles et des modalités donnés, qui désigne également, le cas échéant, le volet, la subdivision ou l'axe spécifique de la mesure. Ce nom correspond généralement à celui utilisé sur les formulaires des Fonds.
Code volet	Code unique et permanent identifiant le programme - volet. Alors que le nom du programme - volet peut être modifié, le code reste toujours le même.
Montant recherche	Montant octroyé en soutien direct au cours de l'année financière, sous forme de bourse, de subvention, de prix ou d'aide ponctuelle.
Frais indirects	Montant octroyé au cours de l'année financière pour couvrir les frais indirects de la recherche.
Montant total	Montant total octroyé au cours de l'année financière en soutien direct et frais indirects. D'un point de vue comptable, le montant octroyé est un engagement imputé à une année financière. À la fin de l'année, le montant peut ne pas être versé en totalité. Tant que c'est le cas, la partie non versée peut être annulée et le montant octroyé être rectifié à la baisse.
Domaine de recherche	Valeur sélectionnée par le candidat ou la candidate parmi une liste prédéterminée pour désigner dans lequel des grands domaines de la recherche se situent principalement les travaux soutenus ou l'objet du financement.
Objet de recherche 1	Première valeur sélectionnée par le candidat ou la candidate parmi une liste prédéterminée pour caractériser le sujet sur lequel portent les travaux soutenus ou l'objet du financement.
Objet de recherche 2	Seconde valeur sélectionnée par le candidat ou la candidate parmi une liste prédéterminée pour caractériser le sujet sur lequel portent les travaux soutenus ou l'objet du financement.
Champs d'application 1	Première valeur sélectionnée par le candidat ou la candidate parmi une liste prédéterminée pour désigner à quel champ socioéconomique peuvent se rapporter les travaux soutenus ou l'objet du financement.
Champs d'application 2	Seconde valeur sélectionnée par le candidat ou la candidate parmi une liste prédéterminée pour désigner à quel champ socioéconomique peuvent se rapporter les travaux soutenus ou l'objet du financement.
Mots clés	Termes ou expressions fournies en libre saisie par le candidat ou la candidate en rapport avec les travaux soutenus ou l'objet du financement.